



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-05-2025 /

Dossier complet le : 06-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003039/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du site La Cigale a Chateauneuf-sur-Sarthe, commune des Hauts d'Anjou, département de Maine et Loire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MELDOMYS

Raison sociale

OPH

N° SIRET

27490003400019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Ratier

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat sur le lieu-dit La Cigale dans le centre-bourg de Chateauneuf-sur-Sarthe (commune des Hauts-d'Anjou), sur un site initialement occupé par une entreprise aujourd'hui en grande partie démolie.

Le programme comprend 30 logements, repartis entre 11 lots libres de constructeur, 3 maisons groupées en Pret Social Location Accession (PSLA) et 16 logements collectifs (ilot D). Le projet prévoit également d'accueillir l'extension de la Maison de santé présente au nord-ouest du site.

Le quartier sera desservi par une voie principale connectée en 2 points sur le chemin de la Cigale.

Les caractéristiques détaillées du projet sont présentées dans les annexes 8.1.5 et 8.2.1

Certains bâtiments présents sur le secteur du projet seront démolis pour permettre sa

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de répondre à la demande de logements (terrains à bâtir, logements locatifs) sur la commune des Hauts d'Anjou au cœur du bourg de Chateauneuf-sur-Sarthe.

Le projet d'aménagement du quartier de la Cigale a pour objectifs :

- de renouveler un site désaffecté suite à la cessation de certaines activités antérieures (entreprise, trésorerie publique)
- d'y développer une offre diversifiée de foncier et de logements, en respectant les enjeux identifiés sur le site en matière de patrimoine/paysage (périmètre monument historique), de contexte urbain et de desserte (voirie, réseaux...), d'environnement...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Après la demolition de certains batiments presents sur le site, les travaux de viabilisation seront realises en deux phases :

1ere Phase :

Decapage des differentes emprises (voirie, trottoir)

Terrassement en deblais ou en remblais d apport pour la mise a niveau des plateformes

Pose des reseaux durs (EU EP)

Empierrement de la chaussee en phase provisoire

couche anticontaminante

couche de fondation

couche de base

Pose des reseaux souples (BT , Eclairage Public , Genie Telecommunication , Adduction d eau potable , Gaz)

2eme Phase :

Realisation de la chaussee definitive

Reprofilage de la couche de base

Couche de roulement

Amenagement des espaces verts

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au terme de son aménagement, le quartier de La Cigale sera gere et entretenu par les services de la Commune des Hauts d'Anjou et de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de permis d'aménagement au titre de l'article R421-19 du Code de l'urbanisme. Dossier de demande de permis de demolir. Dossier de demande de derogation au titre de l'article L411-2 du Code de l'environnement (protection des especes)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur voirie principale	(200, m)
Surface globale terrain d'implantation	(1.21, ha)
Surface globale des lots (1 a 11 + A-B-C)	(6682, m ²)
Surface de plancher maximale globale	(3770, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 10 Voie : Chemin de la Cigale, Chateauneuf-sur-Sarthe

Lieu-dit :

Localité : 10 Chemin de la Cigale, Chateauneuf-sur-Sarthe 49330 Les Haies

Code postal : 49330 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°29'11"O Lat. : 47°40'58"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chateauneuf-sur-Sarthe (revision generale 23/06/2023) : Zones UA (tissu urbain ancien de la commune) et UB (extensions contemporaines developpees aux abords ou a proximite du

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est localisé : - a environ 100 m au nord-ouest de la ZNIEFF de type 1 n°52030076 Combles d'une maison particulière, rue de l'Eglise, Chateaufort-sur-Sarthe - a environ 200 m de la limite de la ZNIEFF de type 2 n°520015393 Basses Vallées Angevines (cf. Annexe 8.2.2)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur du projet est localisé dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département de Maine-et-Loire, mais il ne s'inscrit pas dans les zones d'exposition au bruit recensées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans le périmètre de protection de monument historique de l'église Notre-Dame, inscrite le 26/10/1972 (cf. annexe 8.2.3). Le site du projet n'est pas concerné par les autres périmètres (patrimoine mondial, SPR)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Deux micro-zones humides ont été identifiées sur le site du projet (cf/ annexe 8.2.4). Elles correspondent à des particularités du site liées à ses caractéristiques urbaines : espace vert de l'ancienne trésorerie (probablement alimenté par espaces bitumés voisins) et fond de jardin bordé de murets à l'est du site. <u>Les fonctionnalités de ces zones humides conditionnées</u>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Sarthe approuvé le 20/04/2006. Le secteur du projet n'est pas concerné par les zones inondables
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site du projet a été occupé par une fabrique de meubles, fermée et en partie démolie au milieu des années 2010. Ce site est répertorié dans la base de données CASIAS (ref SSP4004815 / PAL4900809). Des diagnostics pollution ont été réalisés sur le site du projet. Certains matériels/matériaux contenant de l'amiante et/ou du plomb ont été identifiés sur plusieurs bâtiments et
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le secteur du projet est localise a environ 200 m des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1.7) : SIC FR5200630 (Directive Habitats) « Basses vallees angevines, aval de la riviere Mayenne et prairies de la Baumette » et ZPS FR5210115 (Directive Oiseaux) "Basses vallees angevines et prairies de la Baumette"
D'un site classé ?	☐	☒	Le secteur du projet est localise a environ 15 km du site classe le plus proche : Le Chateau de la Grandiere et son parc sur la commune de Grez-Neuville (49SC48).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne necessite pas la mise en place de nouveaux prelevements d'eau. Le secteur est alimente en eau potable principalement a partir d'un prelevement dans la Sarthe, gere par le Syndicat d'Eau de l'Anjou La consommation d'eau sera essentiellement liee aux besoins domestiques des nouveaux logements et peut etre estimee a environ 3 830 m3/an (pour 70 habitants et 450 m2 de surface bâtie)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	D'apres les donnees issues du BRGM, le site est classe dans une zone sujette aux debordements de nappe et non loin d'une zone sujette aux inondations de cave (source : etude G1 PGC - Geotechnique - juin 2024). Les releves sur site ont mis en evidence la presence d'eau souterraine a faible profondeur. Un systeme drainant peripherique sera mis en place au niveau du terrain naturel (avant D).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les materiaux issus de la demolition des batiments seront evacues du site. Un equilibre des deblais/remblais sera recherche a l'echelle du projet et les eventuels deblais excedentaires seront evacues vers des filieres de revalorisation/reutilisation adaptees a leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prevoit l'apport de materiaux pour la realisation des espaces publics (beton, enrobes, stabilise...) et la construction des logements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'apport de materiaux (construction + espaces extérieurs) necessite le recours a des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et équipements existants en matière : - d'alimentation en eau potable (ressource gérée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou / prélèvement en Sarthe) - de capacité de traitement des eaux usées sur la station d'épuration communale (avis favorable de la CCVHA pour le raccordement)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude biodiversité et un dossier de demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées ont été établis pour ce projet. Ils ont permis de valider des modalités de réalisation du projet compatibles avec la préservation de la biodiversité, et notamment des espèces protégées identifiées sur le secteur (4 espèces d'oiseaux, 1 reptile, 3 chauves-souris).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 200 m des sites Natura 2000 les plus proches, qui concernent les Basses Vallées Angevines au nord d'Angers. La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le projet (cf. point précédent) permet de garantir l'absence d'impact sur ces espaces et la préservation des espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachées, notamment la Serotine commune et le Petit rhinolophe, espèces
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur des parcelles enclavées dans le tissu urbain (zones UA et UB du PLU de Châteauneuf-sur-Sarthe), initialement occupées par une entreprise, aujourd'hui démolie, et des fonds de jardins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun élément susceptible d'induire un risque industriel ou technologique n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le risque inondation identifié sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe ne concerne pas le secteur du projet. Le risque sismique de niveau 2 (faible) et le risque d'exposition au radon de niveau 2 (moyen) seront pris en compte dans la conception des constructions. Les autres risques naturels identifiés sur la commune des
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier induira un trafic spécifique : amenee des engins, apports/evacuation de materiaux, déplacements du personnel... A terme, le quartier induira un trafic de desserte estime a un maximum de 120 déplacements/jours (ratio de 4 par logt/jour) qui se portera sur le chemin de la Cigale au nord, avec 2 points de connexion. Par ailleurs, la commune est desservie par 2 lignes de transport collectif.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit lie au fonctionnement du quartier correspond essentiellement au trafic automobile genere (notamment déplacements domicile travail), sans degradation attendue du contexte sonore local.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	On ne recense aucune source sonore notable (infrastructure a fort trafic, industrie...) dans le secteur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	A priori, la realisation du chantier ne necessitera pas l'utilisation d'engins de chantier susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les emissions lumineuses du projet seront liees a l'eclairage public, qui sera concu de facon a limiter les impacts potentiels sur la faune (reflexion sur la sobriete lumineuse cf. annexe 8.2.6 et 8.2.7).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	On ne recense aucun eclairage sur le site actuellement. Les seules emissions lumineuses proviennent de l'eclairage public sur les voies encadrant le secteur.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmospheriques sont principalement lies au chauffage des habitations et a la circulation de desserte du nouveau quartier. La conception des logements integrera des exigences fortes en matiere de consommation d'energie. Par ailleurs, la composition du projet permet une implantation batie favorisant les apports solaires passifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront collectees et acheminees vers des dispositifs de gestion a la parcelle et un bassin de retention positionne au sud-est du secteur, dimensionnes pour une occurrence trentennale (cf. note en annexe).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera a l'origine d'effluents domestiques (flux estime a environ 55 equivalents-habitants sur la base de 30 logements et 2,3 habitants/logement), qui seront achemines a la station d'epuration communale de Chateauneuf-sur-Sarthe.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets produits par le projet sont : - les dechets de chantiers qui seront collectes et achemines vers les filieres de valorisation ou d'elimination adaptees, - les dechets menagers produits par les futurs habitants, dont la gestion sera assuree par le Syndicat pour la reduction, le reemploi et le recyclage de dechets en Anjou (SPPA Anjou).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site s'inscrit dans le perimetre de protection de monument historique de l'eglise Notre-Dame. La concertation avec l'Architecte des Batiments de France a permis d'integrer ces enjeux patrimoniaux et paysagers dans la conception du projet. Un avis favorable de la DRAC des Pays de la Loire (UDAP de Maine-et-Loire) a ete donne en fevrier 2025 (cf. annexe 8.2.9). ~~Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une prescription de~~
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'inscrit sur un espace actuellement non utilise (friche urbaine, fonds de jardins peu ou pas utilises) et n'induera pas de modification des activites humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de sa localisation dans le tissu urbain, les incidences du projet d'aménagement du quartier de la Cigale sont susceptibles de se cumuler avec ceux d'autres aménagements existants ou a venir (notamment dans le cadre d'éventuels projets de densification), et ce dans les domaines suivants : circulation, rejets d'eaux pluviales et usées, paysage...
De façon classique, ces enjeux sont pris en compte dans le présent projet et feront l'objet d'études spécifiques dans le cadre des futurs projets, grâce à la mise en œuvre de mesures adaptées (régulation de la circulation, adaptation des réseaux et équipements publics, traitement paysager...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le secteur d'étude et le projet ont fait l'objet d'une étude biodiversité, dont les résultats ont conduit à l'établissement d'un dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du Code de l'environnement (protection des espèces), valide par un arrêté d'autorisation (cf. annexe 8.2.6 et 8.2.7).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises pour favoriser l'insertion environnementale du projet d'aménagement du quartier de la Cigale concernent principalement :

- la prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux dans le cadre de la concertation avec les services de la DRAC-UDAP : "intégration de la greffe dans son contexte paysager et bâti qualitatif "
- la prise en compte des enjeux de biodiversité identifiés sur le site, avec la mise en place d'une démarche ERC validée pour les espèces protégées, validée par une procédure d'autorisation au titre de l'article L411-2 du Code de l'environnement
- une conception de la gestion des eaux pluviales intégrée au projet et dimensionnée pour une occurrence trentennale, évitant tout rejet vers le réseau du chemin de la Cigale (sature) et en accord avec les prescriptions du Service assainissement de la CCVHA
- la mise en œuvre d'un diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets (diagnostic PMD - cf. annexe 8.2.11) issus de la démolition ou de la rénovation significative des différents bâtiments (trésorerie publique + garage, ancienne menuiserie, maison+grange).

COMPLEMENT : Les mesures compensatoires sont d'ores et déjà opérationnelles, en effets, les nichoirs artificiels ont été posés sur l'actuelle maison de santé et les maisons sur la rue de la libération.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du quartier de La Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune des Hauts-d'Anjou) s'implante sur une friche urbaine, dont les enjeux (paysage/patrimoine, desserte par la voirie et les réseaux, biodiversité) ont été pris en compte dans les études préalables et la conception du projet.

Les principes et mesures proposés pour intégrer ces enjeux ont été validés par les autorités compétentes (Services de l'Etat, gestionnaire des réseaux et équipements publics).

Compte tenu de ce travail réalisé en amont, le projet n'est pas susceptible d'induire des impacts notables dans les différents domaines environnementaux appréhendés. Ainsi, il ne paraît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale pour le quartier de La Cigale à

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

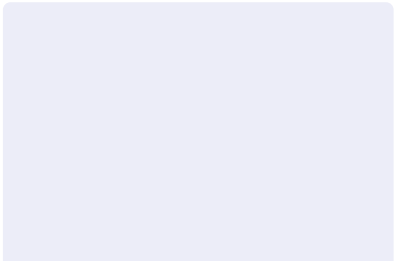
Nom Joubert

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Responsable de programme

À Angers

Fait le 05-05-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)